

L'Adresse

États-Unis selon l'ALENA, selon l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Voici un autre exemple du phénomène d'un gouvernement qui est à genoux, qui est toujours en train de s'écrouler, qui n'est pas capable de se défendre contre les Américains ou contre les événements internationaux. Au GATT, on a perdu un grand pouvoir de développement agricole. On a perdu le contrôle sur un système agricole qui était peut-être l'un des meilleurs au monde. Dans les négociations du GATT, on a voulu renforcer l'article XI. Vous serez tous d'accord avec moi que le système de gestion de l'offre au Canada était le meilleur au monde. Il était sans aucun doute le meilleur au monde. C'est un système qui ne faisait pas de surproduction ou de dumping, qui contrôlait donc tous les facteurs. En fait, c'était un modèle pour le monde.

• (1845)

On a dû sacrifier ce beau système dans lequel on avait investi beaucoup d'efforts et d'argent pour plaire à d'autres pays. Si le Canada avait voulu se défendre adéquatement, il aurait pu faire renforcer l'article XI. L'honorable député reconnaîtra que même les États-Unis et bien d'autres pays ont obtenu toutes sortes d'exceptions au GATT. Le Canada aurait pu faire renforcer l'article XI, mais il ne l'a pas obtenu. Le Canada s'est «effoïré» là-dedans, faisant croire aux gens qu'on était isolés et qu'on n'avait pas de base pour se défendre. Au fond, si le Canada avait voulu vraiment défendre la gestion de l'offre, il aurait pu le faire. Au fond, il ne voulait pas le faire. Maintenant, le fait qu'on a perdu l'article XI renforcé nous crée un autre problème en agriculture, un problème encore pire que celui que l'on connaît.

Cet autre problème est le résultat du manque de fermeté dans les négociations au GATT. Pour protéger notre système d'offre dans les secteurs contingents, on a de la difficulté à maintenir le taux de tarification qui est censé être établi pour protéger la gestion de l'offre. Pour maintenir le système en place pendant au moins quelques années afin de protéger les agriculteurs et de leur permettre de se réadapter au monde nouveau et au commerce international, le moins que l'on puisse faire, c'est maintenir un mur de tarification suffisamment élevé pour permettre aux agriculteurs de se réadapter. C'est normal. L'agriculture, ce n'est pas comme une manufacture de jouets. On ne ferme pas. On ne change pas du jour au lendemain quand on a affaire à des animaux vivants. Il faut planifier pour des années à l'avance.

Le problème qui s'est créé, c'est que ce mur de tarification qui devait protéger la gestion de l'offre pendant au moins quelques années commence déjà à s'effriter. Déjà! L'encre n'est même pas sèche sur l'entente que le gouvernement, encore une fois, s'écroule devant les promesses faites aux agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture avait promis à répétition aux agriculteurs du Canada qu'il allait tout faire pour protéger l'article XI. Il ne l'a pas fait. Ensuite, le ministre de l'Agriculture a dit: Je vais tout faire pour faire en sorte que le mur de tarification soit suffisamment élevé pour maintenir le système d'offre au Canada. Il a dit cela il y a cinq semaines, et déjà on est en négociation avec les

Américains pour éliminer la tarification sur des produits agricoles importants, dont la crème glacée et le yogourt.

Je pourrais parler pendant encore 20 minutes, mais je vais tirer au moins une conclusion.

[Traduction]

Même s'il est un avocat très poli qui parle bien et non un agriculteur, je commence à croire que le ministre de l'Agriculture du Canada est plutôt mou parce que, comme ses prédécesseurs, il est incapable de dire non aux Américains. Il est incapable de prendre position et de défendre nos droits et nos privilèges que nous avons acquis de haute lutte dans les négociations avec les États-Unis et d'autres pays. Nous avons un ministre qui, hélas, met en danger bien des forces de l'agriculture canadienne à cause de sa faiblesse, ce qui est fort regrettable.

[Français]

Je pense qu'il y a beaucoup de belles choses à dire sur l'agriculture, mais ce sera fait à un autre moment.

• (1850)

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue, il a sans doute vu qu'à peu près tout le monde voulait l'interroger sur ces propos et la plupart des Canadiens qui regardaient la télévision vont comprendre pourquoi. Inutile de dire que son message était, c'est le moins qu'on puisse dire, assez mélangé: la confusion régnait.

Le député a parlé tantôt des droits des francophones hors Québec, j'en suis un. Je l'ai entendu parler, au début de sa présentation, et ensuite, bien sûr, il a parlé d'agriculture.

J'aimerais lui poser une question au sujet des francophones hors Québec, parce que j'en suis un et que 500 000 francophones vivent en Ontario. Si j'ai bien compris la position du Bloc québécois telle qu'énoncée il y a une vingtaine de minutes, cela marchait à peu près comme ceci: le Québec devrait se séparer parce que les droits des francophones en Ontario n'ont pas été suffisamment respectés. Je dois dire que j'ai un peu de difficulté avec cette proposition-là.

Comment respecterait-on davantage, dans un Québec souverain, les droits des francophones en Ontario? Comment cela améliorerait-il le sort des Franco-Ontariens?

Dans un deuxième temps, le député pourrait peut-être nous expliquer si, non, j'arrête là et je laisse mes collègues poser d'autres questions.

M. Marchand: Monsieur le Président, mon honorable collègue m'accuse d'avoir été confus. C'est bien lui qui a été confus parce que, moi, je n'ai pas parlé des droits des Franco-Ontariens.